

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LIMOGES MÉTROPOLE

ARRÊTÉ
Le Président de Limoges Métropole

du 17 avril 2026

Portant délégation de signature à Mme Céline AUPETIT, Directrice au sein du Pôle attractivité et développement économique

N° 28155

Mé le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.521-1 et L.522-15.
Mé la délibération n°15 du 8 avril 2026 portant délégation d'attributions de travail communautaire au Président.

CONSIDÉRANT que le Président peut donner, sous sa responsabilité et sa responsabilité qui est celle de l'organe de signature aux directeurs généraux adjoints des services et aux responsables de services et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au Président

CONSIDÉRANT que Mme Céline AUPETIT assure les fonctions de Directrice de l'attractivité au sein du Pôle attractivité et développement économique.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er : Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L.522-15 du Code général des collectivités territoriales, à Mme Céline AUPETIT, Directrice de l'attractivité au sein du Pôle attractivité et développement économique, pour la signature des documents suivants :

- Documents mensuels et documents final dans le cadre des marchés publics de la Direction de l'attractivité
- Attestations de service fait, attestations de bonne exécution des prestations, certificats de réception, attestations de travaux, Copi générales relatives de la Direction de l'attractivité.
- Documents de transmission de diverses pièces relatives à la Direction de l'attractivité.
- Etant responsable des dépenses dans le cadre des dépenses de fonctionnement subventionnées de la Direction de l'attractivité.

Après vérification et transmission des mandats de la Direction de l'attractivité et accordant son engagement supplémentaire, notamment les pièces annexes à l'acte d'engagement relatives à la programmation d'un nouveau travail ou autre projet.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté prend effet à compter du 17 avril 2026 jusqu'au 31 décembre 2026.

ARTICLE 3 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de présent arrêté lequel sera publié sur le site internet de Limoges Métropole.

Fait à Limoges, au siège de Limoges Métropole


Signé électroniquement le 17/04/2026

Mme C. AUPETIT

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à Mme Céline AUPETIT, Directrice au sein du Pôle attractivité et développement économique

1 DOCUMENT - Publié le 17 Avril 2026

 **28155.pdf**
(.pdf, 158,1 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**